

- **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- Tout stagiaire qui souhaite participer à l'un des séminaires organisés par le CIFOPE doit obligatoirement nous transmettre son bulletin d'inscription par fax. Le bulletin doit être dûment complété et signé par le responsable hiérarchique de la structure concernée.
- Pour que l'inscription soit considérée comme définitive à notre niveau, le bulletin d'inscription doit être accompagné de la preuve du financement par l'organisme qui prend en charge le coût du séminaire.
- Le bulletin d'inscription doit, dans la mesure du possible, être envoyé au moins un mois avant la date de début du séminaire pour que nous puissions vous retourner à temps vos documents vous permettant de faire votre demande de visa dans les délais exigés par le Consulat de France dans chaque pays

- **COUTS D'UN SEMINAIRE**

- Le coût d'un séminaire comprend les frais suivants :
 - . **frais pédagogiques et frais de documentation**
 - . **frais de déplacement dans le cadre de la formation (uniquement pour les formations France)** : ces frais de déplacement couvrent les transports aéroport – hôtel, ainsi que les titres de transport nécessaires pour vous déplacer de votre lieu de résidence au lieu de formation et la participation aux sorties collectives organisées dans le cadre de la formation
- Sont à la charge directe du participant ou de son organisme :
 - . **frais de voyage** : le voyage international vers Paris, Bamako, Dakar ou Yaoundé est à la charge de l'organisme qui remettra directement le titre de transport au participant
 - . **frais de séjour sur le lieu de formation** : l'organisme doit remettre au participant une somme d'argent suffisante pour lui permettre de faire face à ses dépenses d'hôtel, de nourriture et ses dépenses diverses. Le montant de ces frais est à déterminer par l'organisme en fonction des taux généralement admis par le bailleur qui financera la formation
 - . **assurance** : le stagiaire doit souscrire une assurance contre les risques accident / maladie / rapatriement. Cette assurance doit d'ailleurs généralement, dans le cadre des procédures Schengen, être souscrite avant la demande d'obtention du visa et être fournie au Consulat

- **MODALITES DE PAIEMENT**

- Les frais d'inscription sont à régler au plus tard 2 semaines avant le début du séminaire
- Les versements sont à effectuer par virement bancaire sur le compte dont les références figureront sur la facture qui vous sera adressée en même temps que votre attestation d'inscription

Prière d'indiquer le détail du virement : nom du stagiaire et numéro de facture

Toute inscription confirmée par virement bancaire sera ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non participation au séminaire.